



Présents : Elus : Gilles BAIX
Monsieur GENNARO, Maire
Membres du comité de quartier présents 21 – excusés 5 – absents 20

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
Amendements au projet d'aménagement carrefour Rousseau/Apremont	
<p>Lors de ce comité de quartier, nous effectuons la présentation des futurs travaux du carrefour de la route d'Apremont et de la rue Jean Jacques Rousseau.</p>  <p>Question : est-il prévu d'avoir un aménagement pour la création d'une entrée d'agglomération ?</p> <p>Question : Est-ce que des arbres en bas et les arbres qui servent de chicane avenue du collège vont être abattus ?</p>	<p>Les travaux sont présentés avec une vraie plus-value pour la sécurité, avec une baisse de la vitesse, une amélioration des pistes cyclables.</p> <p>Une étude de modification est en cours d'échanges avec Grand Chambéry et le collège de La Vilette, ce qui permettrait d'améliorer ce projet avec la création d'une voie bus spécifique pour ne plus qu'ils montent jusqu'au collège et une réalisation d'une voie piétonne exclusive. Cette modification est vivement souhaitée par la commune mais sera conditionnée à l'acceptation des interlocuteurs.</p> <p>Rien n'est prévu car le futur projet du carrefour aura sa vitesse limitée à 50Km/h.</p> <p>Aucuns arbres ne sera abattus sauf en cas de danger ; la tendance est plutôt de reverdir les espaces comme sur la place de la Mairie.</p>
Aménagement de la rue Jean Jacques Rousseau	
<p>Lors de ce comité de quartier, nous effectuons la présentation du projet d'aménagement de la rue Jean Jacques Rousseau.</p>	<p>Au vu de la longueur (1Km) de cette rue et de ses particularités, largeur, visibilité mais aussi le faible nombre de véhicules (407/jour pour environ 200 logements) et après avoir pris en compte les remarques lors du dernier comité de quartier, la commune envisage de mettre en place la CVCB ; c'est dire un marquage au sol, la pose de balisage quand ce sera possible, la pose de panneaux d'entrée et de sortie de zone avec vitesse limitée à 30Km/h comme ce qui a déjà été fait ailleurs dans la commune.</p> <p>La commune fera alors dans quelque temps un point afin de voir si cela fonctionne et refera des contrôles radars pour avoir des mesures comparatives.</p>

<p>Question : Pourquoi la pose d'un dos d'âne n'est-elle pas envisagée pour casser la vitesse ?</p>	<p>Il s'agit d'un inconvénient qui est soulevé notamment à cause du bruit généré. Un membre du comité nous confirme que cela n'est pas une solution car cela engendrerait de fortes nuisances sonores.</p>
<p>DIVERS</p>	
<p>Info contact</p>	<p>-Pour contacter votre élu Gilles BAIX dans le cadre du Comité de Quartier, utilisez l'adresse comitésdequartiers@laravoire.com et le téléphone est 04 79 71 07 40</p>
	<p>-Pour contacter les services techniques, par téléphone au 04 79 71 07 40 ou adressez un mail à services-techniques@laravoire.com. Vous pouvez faire des signalements sur le site internet de la mairie (www.laravoire.fr) via l'onglet « signalement ».</p>
<p><u>Prochaine réunion de la commission :</u> Vous recevrez votre invitation par mail et une information sera donnée sur page Facebook et sur le site internet de la mairie</p>	
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Gilles BAIX Elu délégué au comité de quartier La Vilette/Néquidé/Bois Noir</p> </div> </div>	